



RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

ÉPREUVES

L'événement est une épreuve d'environ 5 km. Le site de départ et d'arrivée se fera au marché couvert de Roumazières-Loubert. Le parcours sera repérable par une signalisation (tracé au sol et flèches).

PARTICIPATION

L'événement est ouvert à tous. Les enfants mineurs restent sous la responsabilité de leurs responsables légaux. Les participants peuvent faire le circuit en marchant ou en courant. Il est interdit de participer avec un animal, de faire l'épreuve sans avoir réglé la participation de 5€ (minimum) qui sera reversée dans sa totalité à la ligue contre le cancer ou de faire le parcours en vélo, rollers ou trottinette.

LANCEMENT

L'heure du lancement de l'événement est fixée à 10h pour les marcheurs et les coureurs, l'inscription se faisant à partir de 8h30.

REMISE D'UN KIT

Pour pouvoir accéder à l'événement, les participants devront obligatoirement passer par le point accueil afin de régler leur participation et de retirer leur équipement (paire de lunettes, et tee-shirt blanc). Un sachet de poudre pour le final sera remis à l'arrivée.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Chaque personne inscrite sera destinataire du présent règlement. La course n'est pas chronométrée et n'est pas une compétition. Aucun certificat médical n'est requis, cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation. En cas de problème, l'organisateur ne peut être tenu responsable.

ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à l'événement entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement

ÉQUIPEMENT

OBLIGATOIRE : Lunettes protectrices et tee-shirt qui seront fournis aux 300 premiers inscrits

Apprécié : Une touche de fantaisie rose sur la tenue .

SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Une assistance médicale sera présente au départ et à l'arrivée de la course.

PARCOURS

Un descriptif du parcours est consultable à la demande auprès du Service Promotion Santé et Handicap.

ASSURANCE ET DOMMAGES

ATTENTION !

Malgré les précautions, il est possible que la peau et les cheveux restent colorés durant plusieurs jours. La notice et les composants de la poudre sont consultable en pages suivantes.

La poudre est composée d'amidon de maïs et de colorants alimentaires sans parfum, respectueuse de la peau, respectueuse de l'environnement, en accord avec la norme EN71-3 concernant les métaux lourds, facile à laver.

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tous recours contre l'organisateur en cas de dommages et séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve. Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident.

CLASSEMENT

Pas de classement.

DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image lors de l'échauffement, durant l'épreuve, et lors de l'arrivée tout comme il renonce à toute poursuite à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

COMPORTEMENT

RESPECTER :

- L'environnement accueillant l'événement : ne pas jeter de déchets sur le parcours, dans la nature ou dans la ville. Des sacs poubelles seront à votre disposition.
- Les organisateurs, les bénévoles et les participants.